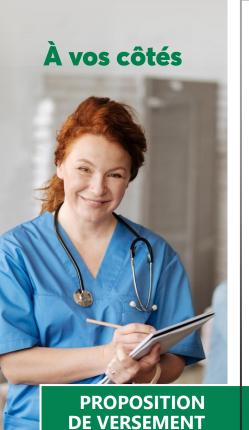


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins du Réseau de la santé

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			(11 383)	k\$
Virements réglementaires et autres ajustements			11 383	k\$
 Affectation/utilisation des réserves plus-value¹ 	12 549	k\$		
Autres éléments du résultat	(1 418)	k\$		
 Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023 	251	k\$		
Ajustement de la ristourne (année précédente)	1	k\$		
Solde des excédents à répartir			0	k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			0	k\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			2 041	k\$
Paiement de la ristourne et virement au FADM			(2 041)	k\$
Ristourne	(2 280)	k\$		
Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	589	k\$		
Virement au FADM	(350)	k\$		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0	k\$
Affectation à la réserve générale			0	k\$
Solde des excédents à répartir			0	k\$



POUR L'ANNÉE

2023

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALE EN DOLLA	
Comptes		227	k\$
Épargne et placements	O F O ¢	205	k\$
Fonds	0,58 \$ —	74	k\$
Prêts et marges de crédit	_	1 123	k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	254	k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	119	k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	263	k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	15	k\$

TOTAL DES **RISTOURNES AUX MEMBRES**

2 279 662 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

350 216 \$

- L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.
 L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.
- 2 Soumise au vote lors de l'assemblée.
- 3 Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- 4 Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.